



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sectes

Question écrite n° 50790

Texte de la question

M. Jean-Marie Binetruy attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur la protection des majeurs contre le danger des sectes. En effet, les familles des victimes de ces organisations malveillantes, très bien structurées et particulièrement efficaces pour extorquer les biens de personnes psychologiquement faibles, se plaignent de ne disposer que de peu de moyens pour protéger leurs proches alors que le phénomène semble s'intensifier. C'est pourquoi, au lendemain de la publication du rapport établi par la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires, il lui demande ce que le Gouvernement entend mettre en place pour protéger davantage les personnes vulnérables et susceptibles de se laisser enrôler.

Texte de la réponse

Parmi les actions récemment menées par le Gouvernement pour renforcer la protection des personnes contre les dérives sectaires, il y a lieu de citer la création, au sein de l'Office central de répression des violences faites aux personnes, d'une cellule spécialisée d'intervention et d'assistance aux enquêteurs, afin notamment de tenir compte de la spécificité des investigations dans le domaine de la manipulation mentale. En amont de la constatation et de la poursuite des infractions pénales, la mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires est chargée d'observer et d'analyser le phénomène des mouvements à caractère sectaire, de favoriser la coordination de l'action préventive et répressive des pouvoirs publics, de développer l'échange des informations entre les services et de contribuer à l'information et à la formation des agents publics dans ce domaine, d'informer le public sur les risques et, le cas échéant, les dangers auxquels les dérives sectaires l'exposent et de faciliter la mise en oeuvre d'actions d'aide aux victimes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Binetruy](#)

Circonscription : Doubs (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50790

Rubrique : Ésotérisme

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juin 2009, page 5259

Réponse publiée le : 5 janvier 2010, page 51